

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 01/09/2022
Nombre de membres élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procuration : 03

Membres présents :
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH
Maïté, HARDOUIN Marie-Christine, SIMLER
Agnès
MM FRANCO Luis, HABERKORN Christophe,
IBACH Patrice, JAEGLER Patrice,
SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent,
STRAUEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mme
MULLER Sandrine (a donné procuration à
STRAUEL Jean-Philippe), Mr BAUMANN
Jean-Marie (a donné procuration à BRAULT-
PELUZZI Estelle), Mr BLATZ Gérard (a donné
procuration à SIMLER Agnès)

Secrétaire de séance : Mme SIMLER Agnès

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (AFUa les Vergers, permis de démolir, permis de construire, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. Budget : Passage à la M 57, décision modificative et demande de subvention
6. Projet de stationnement (rue 2^{ème} D.B.)
7. Question de la dénomination de l'école et de la place à l'arrière du monument aux morts
8. Adjudication de la pêche
9. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Agnès Simler est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant de continuer la séance, une minute de silence est observée en mémoire de Mr Edouard Schreiber, Président des Fleurs d'Automne décédé le 21 juillet 2022.

Mr le Maire informe le conseil municipal du décès de Mr François Bernard le 1^{er} septembre 2022.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mr le Maire revient sur le courriel adressé par Mr Jean-Philippe Strauel le 21 juillet 2022. Le comptage des voix s'effectue sur les personnes effectivement présentes et qui avaient une procuration. Après discussion, il est proposé de modifier le point 2 du procès-verbal du 12 juillet 2022 comme suit : "Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote des membres présents : **6 voix pour, 6 contre et 3 abstentions**".

Mr Jean-Philippe Strauel avait également indiqué dans son courriel que " *Mr Patrice Ibach, n'a pas à être mis en cause nominativement en ce qui concerne son mail du 14 avril. C'est bien lui qui l'a envoyé, mais pas en son nom personnel, mais au nom de l'ensemble du groupe Ensemble pour Grussenheim comme stipulé en tête du message et à la fin. Il convient donc de mettre les 7 noms signataires du mail.*" Mr Jean-Philippe Strauel estime que dans le dernier procès-verbal, il n'est pas indiqué clairement que ce mail a été signé par plusieurs personnes. Mr le Maire ne souhaite pas modifier la rédaction de ce point, le mail ayant été signé par Mr Patrice Ibach.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote des membres présents : **6 voix pour, 8 contre et 1 abstention.**

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- la rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'école de Grussenheim compte 28 élèves en maternelle et 26 en primaire.
- une expertise sera réalisée le 20 septembre 2022 par rapport aux dommages causés à la rambarde du "Schwartzbreckel"
- le poteau et les panneaux ont été mis en place chemin du Moulin. D'autres panneaux seront encore mis en place dès réception des fixations.
- La brigade verte avait confirmé que l'arrosage était interdit pour les collectivités. Mr le Maire informe le conseil que l'arrosage de l'ensemble des massifs de la commune a été suspendu mi-août suite à une décision entre le

maire et les adjoints. Vu l'évolution de la situation, les parterres sont à nouveau arrosés.

- 20 juillet 2022 : noces d'or des époux Haberkorn Jean-Louis
- 26 juillet : tirage au sort des jurés d'assises à Jebsheim
- 26 juillet : passage du jury intercommunal des maisons fleuries
- 5 août : Mr le Maire a assisté à la passation de commandement au Régiment de Marche du Tchad (RMT) entre le Colonel Renaud Merlin et le Colonel Jacques de Sorbier.

Une passation de commandement s'est également déroulée entre le Colonel Nicolas Oldra et le Colonel Matthieu Leroy au 501^e régiment de chars de combat le 29 juin dernier.

- 9 août 2022 : visite par Mr le Maire et Mme Agnès Simler à Mme Husser Alberta, doyenne du village à l'occasion de son 98^{ème} anniversaire. Un contact avait été pris avec le journal mais il a été répondu qu'il n'y aurait plus d'article sauf pour les âges de 90, 95 et 100 ans.
- différents travaux ont été effectués durant la période estivale :
 - remplacement d'une chaine au clocher de l'Eglise par Mr le Maire et Messieurs Gérard Blatz et René Heitzler
 - travaux de raccordement par le SDEA de l'ensemble de la commune à l'unité de production d'eau potable de Marckolsheim le 1^{er} août 2022
 - travaux de remise en état du sol du couloir de l'école (mise en place de panneaux d'OSB par Mr Gérard Blatz et du revêtement par l'entreprise Piccardi).
 - remplacement de la porte de l'école maternelle
- 30 août : mise en place de la fibre qui sera activée prochainement pour desservir la mairie, l'école et la bibliothèque. Mr Thomas Franco réalisera le paramétrage des équipements.
- 2 septembre : assemblée générale du Football Club de Grussenheim.

Mr le Maire souligne que le FCG est un club dynamique et attractif qui comporte beaucoup de joueurs et de bénévoles. Il était question d'un second terrain. Mr le Maire a, à nouveau, rencontré le propriétaire du terrain jouxtant l'actuel terrain d'entraînement mais celui-ci ne souhaite toujours pas vendre sa parcelle. Mr Jean-Philippe Strauel rappelle qu'il a été proposé de soumettre une proposition chiffrée pour l'acquisition du terrain. Mr Christophe Haberkorn demande s'il n'est pas possible de lui proposer éventuellement un échange. Mr le Maire rappelle que le propriétaire ne souhaite pas vendre et que les démarches devraient également être faites par les membres du FCG.

- 3 septembre : achèvement des travaux de matérialisation des places de stationnements dans le lotissement du Stade débutés lors de la journée citoyenne par Messieurs Philippe Bleu, Rémy Vorburger et Mr le Maire
- 6 septembre : rendez-vous avec Mr Arnaud Machizaud, de la société STI bureautique par rapport à la solution Woxo (système de sauvegarde). L'actuel matériel en place est presque saturé et il y a lieu de prévoir un nouvel équipement. Il est proposé un nouveau contrat au prix de 219 € H.T. par mois ramené à 200 € HT par mois avec un parrainage.

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire du décret ordonnant l'incorporation de force des Alsaciens et Mosellans dans l'armée allemande, un moment de recueillement en hommage à tous les "Malgré-Nous" a été organisé le 25 août. Mme Agnès Simler remercie tous les conseillers et les nombreux habitants qui ont participé à ce moment. Mr le Maire avait organisé la cérémonie avec la 1^{ère} adjointe, il n'était pas présent en raison d'un déplacement prévu de longue date lorsque la proposition de la date de la commémoration a été faite par Mr Bierry, Président de la CEA (Communauté Européenne d'Alsace).

4. URBANISME (AFUa LES VERGERS, PERMIS DE DEMOLIR, PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICATS D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN)

AFUa LES VERGERS

Une réunion de la commission communale de l'urbanisme en date du 9 juin 2022 ainsi qu'une rencontre avec Mr Roth le 12 juillet 2022 ont eu lieu.

Il y a lieu de décider du devenir de la parcelle communale. Afin de s'adapter au Programme Local de l'Habitat (PLH), il y a lieu de prévoir une zone avec des maisons accolées, en bandes et/ou des collectifs. Mr Roth géomètre du cabinet Roth-Simler en charge de la maîtrise d'œuvre de l'AFUa avait proposé, lors de la réunion de la commission urbanisme, que cette zone soit réalisée sur le terrain de la commune. Mr le Maire précise que c'est le rôle social de la commune. Il rappelle que la commune avait donné deux bâtiments (presbytère et l'école rue des Vosges) à la Colmarienne du Logement dans le cadre d'un bail emphytéotique afin de créer des logements sociaux pour permettre d'offrir aux jeunes du village la possibilité de s'installer.

Mr Jean-Philippe Strauel indique que cette opération n'avait pas la même problématique que le projet de l'AFUa. Pour l'AFUa, la commune doit y participer financièrement.

Mme Estelle Brault-Peluzzi estime que le projet est flou et demande s'il existe d'autre possibilité pour la parcelle communale. Le conseil ne peut pas s'engager si l'on ne possède pas de plan plus précis.

Mr Jean-Philippe Strauel indique que la commune peut également décider de vendre sa parcelle à un promoteur ou en créer plusieurs petites parcelles afin de les vendre après l'aménagement. Il ne faut pas que cette opération permette uniquement un enrichissement pour les propriétaires privés.

Mr Jean-Philippe Strauel est contre le fait que la commune garde une grande parcelle qui sera invendable par la suite.

Mr Patrice Ibach précise qu'il a été en contact récemment avec plusieurs promoteurs et que ces derniers lui ont indiqué n'être que très moyennement intéressés par Grussenheim. De plus, les devis des artisans sont de plus en plus élevés avec un maintien des prix à courte durée de sorte que les promoteurs ne se lancent pas dans un programme qui dure plus de deux ans et avec une acquisition des parcelles à bas prix.

Mr Christophe Haberkorn propose de réunir la commission communale de l'urbanisme pour débattre sur ce point. En outre, il précise qu'il faut faire une réflexion sur l'ensemble du secteur : faut-il éventuellement garder du terrain pour un agrandissement éventuel du cimetière, création d'une aire de jeux, ...

Mr le Maire précise que le projet est établi par l'AFUa et non par la commune. Mr Jean-Philippe Strauel rappelle que c'est le conseil municipal qui validera le projet de l'AFUa. Il s'interroge sur une annulation de ce projet.

Mr Patrice Ibach indique qu'il faut un chiffrage précis pour prendre une décision et qu'il est plus facile de vendre des parcelles de 3,5 ares qu'une parcelle de 13 ares.

Mr le Maire répond qu'il n'y a pas de chiffrage précis tant qu'il n'a pas de devis. Mme Estelle Brault Peluzzi estime qu'il y a un manque de visibilité.

Mr le Maire soumet ce point à délibération : Est-ce que la commune met à disposition son terrain pour des logements intermédiaires ?

Résultat du vote :

POUR : 6 (Mr le Maire, Agnès Simler (+ 1 procuration : Gérard Blatz), Luis Franco, Laurent Schönstein et Laurent Schwein)

CONTRE : 6 (Estelle Brault-Peluzzi (+1 procuration Jean-Marie Baumann), Christophe Haberkorn, Patrice Ibach et Jean-Philippe Strauel (+ 1 procuration Sandrine Muller)

ABSTENTION : 3 (Maité Guth, Marie-Christine Hardouin et Patrice Jaegler)

PERMIS DE DEMOLIR

| Demandeur | Adresse du terrain Objets des travaux |
|--|--|
| Monsieur GULLY HUBERT 1 Rue des champs 68320 GRUSSENHEIM | 1 RUE DES CHAMPS |

PERMIS DE CONSTRUIRE

| Demandeur | Adresse du terrain Objets des travaux |
|--|--|
| Monsieur SIMLER JEAN MARIE 8 RUE DU RIED 68320 GRUSSENHEIM | 8 RUE DU RIED le remplacement d'un appentis |

DECLARATIONS PREALABLES

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 6 septembre 2022

| Demandeur | Adresse du terrain Objets des travaux |
|--|---|
| Monsieur GULLY HUBERT 1 Rue des champs 68320 GRUSSENHEIM | 1 Rue des champs Abri de jardin |
| Madame FOECHTERLE MICHELE 7 RUE DU STADE 68320 GRUSSENHEIM | 7 RUE DU STADE la construction d'un abri de jardin |
| Monsieur ENTERLE PHILIPPE PIERRE MARCEL 5 RUE DE LA KRUTENAU 68320 GRUSSENHEIM | 15 RUE DE LA 2 DIVISION BLINDEE la mise en place d'une fenêtre de toit |
| Madame PEROD PATRICIA 2 RUE DE LA BLIND 68320 GRUSSENHEIM | 2 RUE DE LA BLIND l'installation de panneaux solaires photovoltaïques |
| Monsieur HAUMESSER MARC 1 CHE DE JEBSHEIM 68320 GRUSSENHEIM | 1 CHE DE JEBSHEIM la mise en place d'une pergola |
| Monsieur VVACQUA YANNIS 16 impasse du Moulin 68320 GRUSSENHEIM | 41 RUE DE LA 2 DIVISION BLINDEE la mise en place d'une clôture |

CERTIFICATS D'URBANISME

| Demandeur | Adresse du terrain Objets des travaux |
|---|--|
| CELINE JOOST IMMOBILIER 1 RUE CLEMENCEAU 67390 MARCKOLSHEIM | 12 RUE D ALSACE |

DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre des transactions suivantes :

- vente des parcelles sises section 33 n°85 et 79 d'une superficie respective de 10 ares 29 et 0 are 24
- vente des parcelles sises section 33 n°169 et 1790 d'une superficie totale de 9 ares.

5. BUDGET : PASSAGE A LA M57, DECISION MODIFICATIVE ET DEMANDE DE SUBVENTION

PASSAGE A LA M 57

Le Maire expose,

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complétée résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 1er janvier 2024 ;

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit le budget principal de la Commune de Grussenheim.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Par ailleurs, l'envoi des documents budgétaires devra obligatoirement faire l'objet d'une dématérialisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,

Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la Commune,

Considérant l'accord en date du 17 mars 2023 de Mr Thierry BOEGLIN, Comptable public

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1er janvier 2023.
- **PRÉCISÉ** que la norme comptable M57 s'appliquera au budget principal de la Commune, géré actuellement en M14,

- **AUTORISE M. le Maire** à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISIONS MODIFICATIVES

- Le syndicat du Parc à Grumes a vendu du bois provenant de la forêt de Grussenheim pour un montant total de 4 785,43 €. Sur ces ventes, le syndicat perçoit 2 % sur les recettes (95,71 €) ainsi que le forfait de cotisation annuel (30 €), le remboursement des frais de débardage et de sécurisation (653,55 € H.T.), de transport (461,34 € H.T.) et des honoraires ONF (224,54 € H.T.). Le montant total à régler est de 1733,04 € T.T.C
Ce montant n'était pas connu au moment du vote du budget. Seuls 700 € étaient inscrits au compte 66548 - Syndicat parc à Grumes.
Aussi, afin de permettre le paiement des frais de gestion de cotisations du parc à grumes, il est proposé de porter le virement de crédits suivant
 - de l'article 022 "Dépenses imprévues" : - 1 050,00 €
 - et à l'article 65548 "Autres contributions - parc à grumes" + 1 050,00 €
- L'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace a fait parvenir le bilan de gestion de la 1^{ère} année de portage du bien sis 23 grand'rue pour un montant de 2 509,99 €. Ce montant n'était pas connu au moment du vote du budget. Seuls 1 500 € étaient inscrits au compte 6688 - Autres charges financières.
Aussi, afin de permettre le paiement de ces frais de gestion, il est proposé de porter le virement de crédits suivant
 - de l'article 022 "Dépenses imprévues" : - 1 010,00 €
 - et à l'article 65548 "Autres contributions - parc à grumes" + 1 010,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise Mr le Maire à passer les écritures comptables.

DEMANDE DE SUBVENTION

Par courriel du 18 juillet 2022, le Groupe des Jeunes de Grussenheim a sollicité une participation aux frais du vin d'honneur de leur 50^{ème} anniversaire qui s'est déroulé le 23 juillet 2022.

Mr le Maire propose de verser une subvention de 400 €uros, somme versée à toutes les associations du village pour l'organisation d'un vin d'honneur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à verser la subvention exceptionnelle au Groupe des Jeunes.

6. PROJET DE STATIONNEMENT (RUE DE LA 2^{ème} DB)

Mr Jean-Philippe Strauel relève que les relevés radars effectués route de Colmar montrent que les excès de vitesse sont encore importants.

Mr le Maire indique qu'il existe encore des endroits qui posent problème tels que la sortie de la rue des juifs et de la rue de l'école. Néanmoins, Mr le Maire rappelle que différents aménagements ont été effectués dans le village ces dernières années pour réduire la vitesse : route de Colmar, plateau rue d'Alsace, places de stationnement dans les rues de la paix, de Seyches et du Stade). Les marquages des places de stationnement déjà effectués sont respectés.

Dans la continuité, Mr le Maire présente un projet d'aménagement "test" de places de stationnement dans la rue de la 2^{ème} D.B.

Mr Laurent Schwein signale qu'une largeur de 5 mètres n'est pas énorme pour le passage d'engins agricoles.

Mme Estelle Brault-Peluzzi demande si les habitants ont été informés de ces tests.

Mr le Maire propose de matérialiser ces emplacements provisoires et de faire une réunion avec les habitants après l'essai.

Il sollicite le conseil municipal pour savoir si le projet présenté est cohérent. Le traçage provisoire sera réalisé prochainement.

7. QUESTION DE LA DENOMINATION DE L'ECOLE ET DE LA PLACE A L'ARRIERE DU MONUMENT AUX MORTS

Ce point a été mis à l'ordre du jour suite à la demande de Mr Jean-Philippe Strauel. En effet, ce dernier indique que le nom de place a posé problème lors du marché aux fleurs 2021 où le flyer indiquait terrain de basket. Ce nom fait référence à son utilisation au début des années 70 de sorte que de nombreuses personnes ne connaissent pas cette dénomination. Ce terrain est actuellement utilisé comme parking quand il y a des messes ou comme plateau sportif par l'école.

Mme Agnès Simler ne voit pas l'intérêt de donner un nom à une place en bitume mais pense qu'on pourrait donner un nom en cas d'aménagement de la place.

Mr le Maire indique que le nom de la place n'a pas été un problème de localisation ni pour le marché aux fleurs, ni pour la tenue du recueillement en hommages aux malgré-nous.

Concernant le nom de l'école, Mr le Maire rappelle que cela est évoqué depuis un moment. L'ancienne directrice, Mme Aude Benoît avait un projet avec une céramiste pour réaliser un projet de création d'une fresque décorative avec éventuellement le nom de l'école. Mais, en raison de la crise sanitaire, le projet a été abandonné.

Un nom a déjà été donné à la bibliothèque. Mr le Maire ne voit pas l'intérêt de donner également un nom à l'école.

Mme Estelle Brault-Peluzzi pense qu'il est utile de donner un nom et propose d'associer les enseignants et les élèves pour ce projet. Mr Patrice Ibach soutient cette proposition.

Mr Jean-Philippe Strauel évoque également la possibilité d'y associer la population.

Mr Patrice Jaegler indique que la proposition de donner un nom à l'école et à la place à l'arrière du monument est une proposition comme une autre. Un choix de nom doit être discuté en conseil municipal et ne doit pas être uniquement présenté aux conseillers municipaux comme cela a été le cas pour la dénomination du Horgartenweg. Mr le Maire réplique que cela est faux et que la dénomination de cette voie a été discutée lors d'une séance du conseil municipal.

Mr le Maire propose de passer au vote : Est-ce qu'il faut donner un nom à l'école et à la place à l'arrière du monument aux morts ?

Résultat du vote : **POUR** : 9 ((Estelle Brault-Peluzzi (+1 procuration Jean-Marie Baumann), Maité Guth, Christophe Haberkorn, Marie-Christine Hardouin, Patrice Ibach, Patrice Jaegler et Jean-Philippe Strauel (+ 1 procuration Sandrine Muller)
CONTRE : 4 (Mr le Maire, Luis Franco, Laurent Schönstein et Laurent Schwein)
ABSTENTION : 2 (Agnès Simler (+ 1 procuration : Gérard Blatz))

8. ADJUDICATION DE LA PECHE

L'adjudication des lots de pêche qui avait été fixé au 12 novembre 2020 avait été annulée en raison de la crise sanitaire. Il est proposé de réaliser cette adjudication pour une période de location de 9 années à compter du 15 novembre 2022 le jeudi 6 octobre 2022 à 20 heures aux mêmes conditions fixées par délibération en date du 13 octobre 2022 pour les mises à prix, à savoir :

- lot 1 : 130 € (partie entre le ban de Jebnheim et le pont du sentier du sanglier)
- lot 2 : 235 € (partie entre le pont du sanglier et la 2^{ème} passerelle)
- lot 3 : 310 € (partie de la 2^{ème} passerelle et le grand pont)
- lot 4 : 100 € (aval du pont jusqu'au fossé rive gauche et limite du ban d'Elsenheim sur rive droite)

Mr le Maire est autorisé à signer les baux et le procès-verbal d'adjudication ainsi que tous les documents s'y affèrent.

9. DIVERS

- **Eclairage public** : Mme Agnès Simler participera à la conférence des maires de la CCRM le 7 septembre 2022 en remplacement de Mr le Maire retenu par une autre réunion. Un point traité au cours de cette réunion portera sur une éventuelle extinction nocturne (entre 23 heures et 5 heures) de l'éclairage public pour permettre de réaliser des économies. Il est rappelé que l'éclairage public est de la compétence de la CCRM. Des diagnostics des luminaires ont déjà été effectués et un programme de travail pour améliorer ce poste a été mis en place notamment par l'installation de leds.

Mme Estelle Brault-Peluzzi demande s'il est possible d'éteindre les deux lumières à l'arrière du Foyer et la lumière dans le couloir de la mairie. Mr Luis Franco signale que les lumières à l'arrière du Foyer sont reliées à l'éclairage public et que les sources lumineuses au niveau des bâtiments publics sont réglementées.

Un tour de table est effectué pour connaître la position des conseillers par rapport à cette éventuelle extinction nocturne. Différentes propositions en émanent : éteindre un lampadaire sur deux, éteindre que certains quartiers, baisser l'intensité. Si techniquement ces propositions ne peuvent être mises en place, la plupart des conseillers n'est pas favorable à une extinction nocturne de l'éclairage public.

- **Plaques** : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité un devis pour le remplacement des plaques qui étaient fixées sur le portail de l'école en mémoire des libérateurs de la commune, les lieutenants Duséhu et Etori. Le devis a été effectué pour une plaque en granit avec une écriture dorée et se monte à environ 1 300 euros. Mr Christophe Haberkorn propose de solliciter un devis pour une plaque en bronze. Les familles s'étaient proposées de participer au remplacement des plaques qui pourraient être mises en place lors des cérémonies commémoratives de la Libération en janvier 2023.
- **Marché de Noël** : Mme Agnès Simler lance un appel aux conseillers municipaux qui souhaitent rejoindre le comité de pilotage du marché de Noël qui se déroulera les 2, 3 et 4 décembre 2022. Une réunion aura lieu le lundi 12 septembre 2022 à 20 heures au Foyer. Mr le Maire rappelle que le comité de pilotage comprend l'ensemble des personnes qui participent activement à l'organisation pratique du marché de Noël.
- **Arrosage** : Mme Maité Guth demande s'il est possible d'attirer l'attention des agriculteurs qui arrosent régulièrement au travers des routes ce qui présente un danger pour les automobilistes et conducteurs de deux-roues. Elle est prête à prendre contact avec les personnes concernées.
- **Câble** : Mr Patrice Jaegler signale que le câble de la fibre est distendu entre les propriétés Kozlow et Hartmann dans la rue de l'école. Une demande d'intervention sera transmise à Rosace.
- **Obus et dépôt sauvage** : Mr Jean-Philippe Strauel avait signalé la présence d'un obus dans le Riedgraben ainsi qu'un dépôt sauvage qui avait déjà été signalé par Mr Rémy Wurffel. Mr le Maire indique que le service de déminage est venu récupérer l'obus et la brigade verte a constaté le dépôt sauvage sans trouver d'indices.
- **Cérémonie au cimetière juif** : La cérémonie annuelle au cimetière juif aura lieu ce dimanche 11 septembre 2022 à 11 heures.
- **Vente de fruits** : La vente du produit des arbres fruitiers s'est déroulée le jeudi 28 juillet 2022. Quatre lots ont été adjugés pour un montant de 15 € par lot. Un lot au verger communal a été gardé par la commune pour réaliser du jus pomme avec la participation des enfants de l'école.
- **Prochaines réunions** : Les prochaines réunions du conseil municipal ont été fixées comme suit : mardi 11 octobre 2022 à 20 heures, mardi 8 novembre 2022 à 20 heures et mardi 13 décembre 2022 à 20 heures.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 6 septembre 2022

La séance est levée à 23 heures 35.

Le Maire,



Martin KLIPFEL

La secrétaire de séance,



Agnès SIMLER

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.